

La Voix du Conseil

Bulletin municipal de la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes

1 bis, rue Jean de Bueil 53270 Sainte-Suzanne-et-Chammes

Tel: 02 43 01 40 10 mël: contact@ste-suzanne.com

Chammes Tel: 02 43 01 40 65

mël: contact.chammes@ste-suzanne.com

Décembre 2019 n°48

Ce journal a été imprimé par nos soins le mardi 19 novembre 2019

Meilleurs Vœux pour l'année 2020



Vœux 2020

*La Commune de
Sainte-Suzanne-et-Chammes
A le plaisir de vous inviter
À la cérémonie des vœux
Le samedi 4 janvier 2020 à 11h
Salle des fêtes Fernand-Bourdin
À Sainte-Suzanne*



Rue Jean de Bueil le 07 février 2018



Commémoration de l'armistice

« Il y a un an, le 11 novembre 2018, nous célébrions le centième anniversaire de la fin des hostilités de cette guerre 1914-1918 qui se terminait par la signature de l'armistice dans un wagon à Rethondes en forêt de Compiègne.

Pas une famille n'a été épargnée par la perte d'un enfant, d'un frère, d'un mari, d'un oncle... 1919: le pays devait réapprendre à vivre en l'absence de ces êtres chers disparus.

Beaucoup de femmes restèrent veuves et durent assurer seules la tenue d'un foyer, d'un commerce, d'une exploitation agricole.

Ce fut le cas dans nos villages. Des monuments aux morts, les plaques dans les églises nous rappellent ce désastre. Hier, lors de son homélie, Don Philippe nous disait que la Paix n'était pas un droit mais un devoir.

Nous nous devons de garder à l'esprit et tout mettre en œuvre pour que les guerres qui sont toujours des désastres ne se reproduisent pas.

Heureusement, des hommes ont compris que la solution était de se parler afin d'obtenir des accords pour que les guerres entre peuples français et allemand ne se renouvellent plus jamais.

Ce fut le cas de Monsieur Victor Julien, ancien maire de Thorigné-en-Charnie et Conseiller général du canton de Sainte-Suzanne, qui fut à l'origine de la création de l'un des tout premiers jumelages en France entre communes françaises et allemandes. Ces jumelages sont un très bon exemple de ce que chacun peut faire, à son échelle, pour réussir ce chemin de réconciliation.

Je voudrais vous remercier tous d'être là, face à ce monument aux morts, en cette journée pluvieuse d'automne. Votre présence est un "OUI" à la paix.

Merci à l'ensemble de nos porte-drapeaux et plus particulièrement à ceux qui prennent le relais pour remplacer nos anciens combattants qui ne peuvent plus assurer cette mission de porte-drapeau.

Vive la Paix, vive la France, vive l'Europe! »

Marc d'Argentré



Banquet du Fil d'Argent

Le traditionnel banquet annuel de l'Amicale du Fil d'argent s'est déroulé dans une ambiance conviviale le jeudi 24 octobre dernier à la salle des fêtes Fernand-Bourdin.

Dans son discours de bienvenue, Bernadette Caballero, la Présidente, s'est réjouie de souligner que l'Amicale avait accueilli de nouveaux membres cette année.

Le repas préparé par Stéphane Huchet du restaurant Beauséjour a été très apprécié.

La chorale, dirigée par Fabienne Geslot a animé l'après midi et a fait chanter les adhérents.

Les amateurs de jeux de société ont pu s'affronter amicalement pour terminer la soirée.

Rendez-vous a été pris pour les prochaines manifestations: le goûter de Noël le jeudi 12 décembre et le marché de Noël le dimanche 15 décembre. L'assemblée générale aura lieu le jeudi 16 janvier 2020.



Assemblée Générale des Francs Tireurs Suzannais

Jeudi 24 octobre, les membres de l'association Francs-Tireurs Suzannais se sont réunis en assemblée générale salle des associations. Aux 5 sections déjà en place, gymnastique douce (24 personnes), volley-ball loisir (9 personnes), badminton (8 joueurs le jeudi), randonnée pédestre (68 randonneurs licenciés et 4 randonneurs non licenciés), marche nordique (22 personnes) s'est ajoutée la section tarot avec pour responsable Jean-Yves Dufour (26 inscrits dont 16 Suzannais).

Après la présentation du bilan moral (Dany Lefevre) et du bilan financier (Jean-Claude Bouteloup), Alain Bariller, Président, propose aux membres du bureau présents de procéder à l'élection du nouveau bureau.

Jean-Claude Bouteloup, tout en restant membre du bureau, n'a pas souhaité renouveler son mandat de trésorier.

Sont réélus:

Président: Alain Bariller,

Vice-présidente: Yvette Davoust,

Secrétaire: Dany Lefevre,

Est élu trésorier: Jean-Yves Desgrouas

Jean-Claude Bouteloup est élu trésorier adjoint.

Renseignements et inscriptions:

Section tarot: tél: 02 43 01 44 25

Section badminton: tél: 02 43 01 40 02

Randonnée pédestre: tél: 02 43 01 41 91

Marche nordique: tél: 06 09 28 76 84

Volley-ball: tél: 02 43 01 45 21

Gymnastique: tél: 06 46 07 50 09 ou 09 79 04 13 44

Prochaine animation:

Marché de Noël le 15 décembre prochain : vente de boudin noir fabrication maison.



FTS - Randonnée pédestre

Les membres du bureau de la section randonnée des FTS préparent le calendrier des rando 2020 pour les randonneurs: une rando tous les 15 jours dans des lieux différents à chaque sortie.

Une moyenne de 11kms pour les grandes et de 7 kms pour les petites, avis aux amateurs!

Visite du centre de secours

Vendredi 18 octobre, dernier jour de classe avant les vacances, les élèves de l'école Perrine-Dugué se sont rendus à la caserne des sapeurs pompiers de Sainte-Suzanne.

"Les soixante-neuf écoliers du regroupement pédagogique ont découvert l'ensemble des infrastructures du centre de secours. Les plus grands avaient préparé des questions auxquelles les pompiers qui nous ont accueillis ont répondu en se montrant très pédagogues." explique Marlène Coupé, la Directrice.

Essayer la tenue des pompiers, monter dans les camions, voir comment se passait une intervention depuis le centre d'appels jusqu'au départ des véhicules, assister à la préparation du transport d'un blessé, ont impressionné et intéressé les enfants.

"Très bons moments pour tous; nous remercions les pompiers pour leur accueil."



Hôtel**

Beauséjour
 Restaurant Traiteur
 Sandrine et Stéphane Huchet

4-6 rue de la Libération - 53270 Sainte-Suzanne
 02 43 01 40 31 - hotelstesuzanne@yahoo.fr

AMBULANCES
V.S.L.
TAXIS
MINIBUS



02 43 01 40 01

ZA des Coëvrons - 53270 Ste SUZANNE

AVIVA
Carol-Marie GOUTELLE
 Agent général, à votre service
 Toutes assurances pour particuliers et professionnels
 Gestion de patrimoine 
 Spécialisé en assurances Mutuelle Sénior
 goutelle-carol-marie@aviva-assurances.com

Anita Rousseau
 13 Rue du Coq Hardy
 72140 Sillé le Guillaume
 ☎: 02.43.20.22.29

Laurence Daubigny
 22 Rue de Ste Gemmes
 53600 Evron
 ☎: 02.43.98.63.49

N° ORIAS: 07089343

Sécurité des enfants fréquentant l'école Perrine-Dugué

Sainte-Suzanne, le 18 Novembre 2019

Madame, Monsieur,

La commune est dans l'obligation d'accueillir vos enfants à l'école publique dans les meilleures conditions de sécurité tant à l'école elle-même qu'à l'accueil périscolaire, à la cantine et à leurs abords.

Or, nous constatons depuis quelque temps une dérive de parents automobilistes quant à la **sécurité des enfants**, lors de l'accès à l'école ou lors de leur sortie.

Le stationnement lors de la dépose ou la reprise des enfants devient anarchique et carrément contraire au Code de la route, par exemple dans le virage devant le portail de l'école, ou de part et d'autre de la rue du Petit-rocher et de la rue de Montsûrs.

Certes, une dépose rapide juste devant l'école peut faire « gagner » 2 ou 3 minutes (= 50m entre le portail de l'école et le parking de l'ex-Ehpad), mais au détriment de la sécurité, en accroissant les risques d'accidents pour les parents qui se garent, et surtout des enfants : les leurs, et tous les autres. La sécurité des enfants vaut 2 ou 3 minutes supplémentaires.

Nous devons, vous devez, dans l'intérêt des enfants, revenir à des **mesures simples de sécurité et les respecter**.

- **Les enfants de maternelle doivent être déposés dans l'accueil périscolaire ou le hall de l'école**, les personnels communaux et ou les enseignants sont là pour les accueillir. Avec les personnels communaux, nous nous étonnons de voir de petits « bouts-de-chou » arriver seuls à l'accueil... Il en est de même pour leur sortie. On a ainsi pu voir des parents garer leur voiture dans le virage devant le portail, - **c'est interdit et passible d'amende** -, ouvrir de l'intérieur la porte de la voiture, pour que l'enfant puisse sauter rejoindre la garderie... On ne « dépose » pas, (= *on ne vide pas un contenant de sa marchandise*), on **accompagne** son enfant à l'école, en l'occurrence **DANS** le bâtiment.
- Par « commodité », également, de plus en plus d'enfants sont « récupérés » par les parents **à la descente du car**, compliquant le travail du personnel qui doit jeter un œil sur tous les enfants sous leur responsabilité. Nous sommes passés récemment tout près de la catastrophe : un enfant sortant du car a voulu traverser derrière le car pour rejoindre la voiture des parents, garée en face. Il s'en est fallu de très peu qu'il soit renversé par une voiture arrivant du centre-ville. La responsabilité des parents, enfreignant les consignes élémentaires de sécurité qui leur incombent, aurait été engagée.

Inutile d'ajouter des panneaux d'interdiction ; nous faisons simplement appel à votre bon sens et votre civilité :

Désormais donc, retour impératif à des règles simples:

- **Pour la maternelle**, accompagnement et retrait des enfants **DANS** les locaux de l'accueil périscolaire ou **DANS** le Hall de l'école.
- **À la descente du car**, sous la surveillance du personnel communal, **les enfants doivent rejoindre impérativement la cour ou le hall de l'école**, où ils pourront être récupérés par les parents.
Il est interdit de récupérer les enfants dans la rue à la sortie immédiate du car .

Daniel VANNIER

Adjoint aux affaires scolaires

Jean-Pierre MORTEVEILLE

Maire de Ste-Suzanne-et-Chammes

Centrale biogaz du bois du Montil à Chammes

Les travaux de défrichage du terrain où sera implantée la centrale du biogaz Vol-V ont eu lieu en octobre-novembre comme prévu pour permettre les ultimes sondages de terrain.

Fin mars débiteront les terrassements, puis à partir de juin les travaux de génie civil (fosses, silo, bâtiments). Puis, l'hiver 2020-2021, l'équipement des différents process internes, notamment le filtrage par bio filtre pour le traitement des odeurs résiduelles, et la construction de la conduite de gaz.

Au printemps 2021 débutera le remplissage des digesteurs et la montée en charge puis la mise en service, avec utilisation des digestats par les agriculteurs inscrits.

Le groupe de suivi avec les riverains et les associations s'est réuni comme prévu le 5 novembre avec les chefs de projet de Vol-V et sera de nouveau réuni au printemps.



Sainte-Suzanne, Perle du Maine, arbore une nouvelle bannière

France. Patrimoines & Territoires d'exception

Sept réseaux liés au patrimoine lancent une "marque ombrelle" commune : "France. Patrimoines & Territoires d'exception". *Ste-Suzanne incluse !*

À l'occasion de l'édition 2019 du Salon international du patrimoine culturel au Carrousel du Louvre à Paris – qui marque aussi le 25e anniversaire de cette manifestation –, sept associations portant des labels relatifs au patrimoine se sont réunies le 24 octobre pour lancer une marque ombrelle : "France. Patrimoines & Territoires d'exception".

Cette nouvelle marque a pour but de **renforcer la promotion des patrimoines naturels, culturels et paysagers et d'un tourisme durable, respectueux de ces patrimoines, qui participe à l'attractivité de la France.**

Sept réseaux de villes et de territoires patrimoniaux ruraux et urbains **reconnus par un label, une marque, un document d'urbanisme patrimonial ou une distinction internationale**, ont décidé de **se réunir sous une bannière commune** afin de développer un autre tourisme lié à la découverte des patrimoines exceptionnellement diffus sur l'ensemble du territoire.

Les sept réseaux impliqués :

- La Fédération des 54 **Parcs naturels régionaux de France**, dont le parc naturel régional Normandie-Maine,
- **Les Plus Beaux Villages de France**, (qui regroupe 157 villages français dont Ste-Suzanne depuis 2010, seul élu en Mayenne)
- Les **Plus Beaux Détours de France** (qui regroupe 107 villes françaises, dont Château-Gontier-sur-Mayenne),
- **Petites Cités de Caractère de France** (qui regroupe 180 communes françaises dont Sainte-Suzanne depuis 1995 et 6 autres communes mayennaises),
- Le Réseau des **Grands Sites de France** (41 sites adhérents au réseau des Grandes sites de France dont 19 ont obtenu le label Grand Site de France),
- **Sites et Cités remarquables de France** (qui regroupe 201 Sites Patrimoniaux Remarquables et 135 Pays d'Art et d'histoire), à laquelle Sainte-Suzanne a adhéré en 2019,
- **Ville et Métiers d'Art** (qui regroupe 80 communes françaises (Dossier d'adhésion de Ste-Suzanne : réflexion en cours).



Sainte-Suzanne fait actuellement partie de trois de ces sept réseaux et en constitue sans aucun doute l'une des "pépites".

On peut certes relever l'absence actuelle, dans cette marque ombrelle, de certains labels importants, comme le réseau des sites français classés au patrimoine de l'Unesco, les labels "Patrimoine européen" ou "Patrimoine du XXe siècle", les Maisons des illustres, les Entreprises du patrimoine vivant... Mais certains pourraient sans doute rejoindre la marque ultérieurement.

En attendant, la création de "France. Patrimoines & Territoires d'exception" marque une **avancée importante** et introduit un peu de **lisibilité** dans un domaine qui en manquait jusqu'alors singulièrement.

La création de cette nouvelle marque fait suite au rapport « 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos Patrimoines » remis par Martin Malvy au ministre Jean-Marc Ayrault en mars 2017, qui a fait ressortir la nécessité d'une **plus grande lisibilité d'une offre liée aux patrimoines pour les visiteurs, notamment internationaux.**



L'association a pour but de :

- renforcer l'attractivité des territoires en coordonnant et conduisant des **actions de promotion** en matière de tourisme durable fondé sur les patrimoines culturels, naturels, paysagers et d'art de vivre aux plans national, européen et international,
- développer et promouvoir une offre de qualité en faisant émerger des « **Pépites** » au sein des réseaux et en mettant en valeur des « expériences de découvertes de patrimoines » d'exception,
- organiser le dialogue et la concertation entre les élus, les membres et les équipes techniques des associations membres chaque fois qu'elles l'estimeront souhaitable,
- mener toute action de partenariat avec les structures publiques et privées et les professionnels du secteur, permettant de promouvoir la bannière « *France. Patrimoines et territoires d'exception* » et ses réseaux adhérents.
- valoriser par les moyens qu'elle aura arrêtés l'offre de patrimoine des membres des réseaux adhérents.

Les réseaux partagent ainsi une **charte commune** avec un **engagement**, notamment:

- Encourager l'**équilibre entre développement touristique et préservation des sites**
- **Mieux diffuser les flux** dans le temps et l'espace
- **Mieux irriguer l'ensemble des territoires** et soulager des sites soumis à une hyper fréquentation
- Traiter les enjeux forts de **transition énergétique et écologique : circulation douce, réhabilitation responsable, innovations...**
- **Agir sur les habitants et acteurs socio-économiques** du territoire pour favoriser leur **appropriation de la destination** et ainsi contribuer à la **qualité touristique du territoire**
- **La promotion adaptée aux particularités des territoires patrimoniaux et concertée entre acteurs du patrimoine et du tourisme.**

Installation de la fibre optique

La fin novembre 2019 a vu l'installation de l'armoire technique **Fibre optique** de Sainte-Suzanne, à l'angle de la *rue de Montsûrs* et de la *ruelle de la Piogerie*.

Celle de Chammes avait déjà été installée cet été près de l'arrêt de bus de la *rue de l'Erve*.

Les travaux souterrains et aériens de câblage en fibre devraient commencer dans les prochains mois dans la Commune.

Rappelons au passage l'impératif d'**élagage des haies** qui **s'impose à tout propriétaire** (si ce n'est pas fait à la date prévue de l'installation des nouveaux câbles, le programme sera retardé dans le secteur concerné au détriment de tous les riverains, et les travaux seront exécutés d'office aux frais du propriétaire).

En vue du raccordement de chaque foyer à la fibre optique d'ici 2021, chaque adresse doit obligatoirement comporter un n° et un nom de voie, et en conséquence certaines voies ont dû changer de nom pour les raisons invoquées dans le numéro spécial de « *La Voix du Conseil* » distribué en septembre 2019.

N'oubliez pas de venir à la mairie de Sainte-Suzanne chercher votre plaque de n° de maison!

Travaux à Chammes



Les travaux de peinture des rambardes et de restauration du pignon de la mairie annexe de Chammes ont été réalisés par Michel Delétang.

Revenons aujourd'hui sur certaines dénominations nouvelles et les raisons de l'appellation choisie.

En général, un chemin porte le nom de l'habitation la plus éloignée (exemple : *La Guépinière* à Chammes est située sur le *Chemin de la métairie des pauvres*). Par exception, le *Chemin de la Briqueterie* a été ainsi nommé car les Suzannais situent spontanément ce lieu, bien connu depuis la création de l'entreprise à la fin du XIX^{ème} siècle, jusqu'à la démolition de la cheminée et de la plupart des bâtiments industriels en 1976.

- Résidence de l'**AIGUISON**, rue de Montsûrs : Le terrain situé entre le centre de secours et le lotissement de la Taconnière, sur lequel est actuellement construite par Mayenne-Habitat la résidence pour personnes âgées autonomes, est nommé « l'Aiguison » sur le Cadastre napoléonien : c'est le nom de cette parcelle depuis près de 2 siècles au moins ; il semble d'ailleurs que ce nom n'existe nulle part ailleurs en France.



- Parking de la **BARONNIE** : c'est aussi le nom d'origine de la parcelle. Double clin d'œil historique : Henri IV fut *Baron de Ste-Suzanne* durant 24 ans (de 1586 à 1610) et la dernière propriétaire privée du manoir voisin de la Butte Verte était la Baronne Didelot. [C'est dans ce manoir, (appelé primitivement *le Chêne vert*) que furent créées les associations *Les Amis de Ste-Suzanne* en 1962 et *Médiéville53* en 2008].

- Chemin de **BASTINGUE** (près du cimetière de Ste-Suzanne) : Sur les conseils d'historiens, nous avons rendu à ce nom son orthographe d'origine moyenâgeuse. Il ne s'agit pas de « bastringue » mais de **bastingue** ». En stratégie militaire du Moyen Âge, il s'agit d'une « *défense ou parapet mobile, composée de boucliers, de chariots* » (*Académie française Compl.* 1842). En marine, ce sont aussi des bandes d'étoffe, de toile matelassée ou de filets tendus autrefois autour du plat-bord d'un vaisseau de guerre pour servir d'abri aux matelots qui manœuvrent sur le pont pendant le combat (*Lar. 19^e*), d'où le mot « *bastingage* » ; « *bastion* » et « *bastille* » ont la même origine étymologique.

À Ste-Suzanne, le chemin de bastingue, extérieur à la seconde ceinture de remparts, allait de la Porte du Guichet à la Porte murée en passant par la Grand rue, le chemin de bastingue, la rue des charrières, la rue Claude de Bouillé, la rue du petit rocher, la rue du pressoir, débouchait « rue du champ de foire » (aujourd'hui déformé en « Champatoire »), et de là, allait tout droit à travers l'actuelle propriété du Champatoire vers la rue de la Croix rouge.

- Chemin de **BEUGY** : Il n'y a pas d'habitation, sauf au hameau de *Beaulieu*, sur ce chemin piétonnier qui part de la route des Coëvrons à *La Bonde* et rejoint la *route du Bocage* puis la *route de la Crousille*, longeant le Camp des Anglais, aussi appelé historiquement le *camp de Beugy*. *Bongy*, ou *Bongin*, ou *Beugy* est le nom du val situé entre *Châteauneuf* et *La Hamardière*.



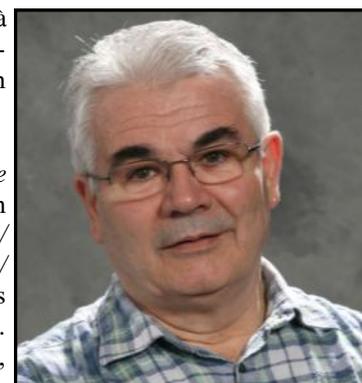
- Rue **CLAUDE DE BOUILLÉ** : la nouvelle réglementation interdit de donner, à une rue qui en croise une autre plus importante, le même nom d'un bout à l'autre malgré les intersections. Ainsi la *rue des Charrières* qui portait le même nom de part et d'autre de la rue des Coëvrons, a gardé son nom de la *rue du Camp des Anglais* à la *rue des Coëvrons*, mais porte désormais un autre nom pour la portion entre la *rue des Coëvrons* et la *rue de Montsûrs* : celui de **Claude de Bouillé**. Comme cadet de la famille de **Bouillé** (château sis à Torcé), il fut destiné d'abord à l'Église et reçut la tonsure dans l'abbaye d'Étival-en-Charnie en 1565. Mais il embrassa ensuite la carrière des armes. **Il défendit Sainte-Suzanne contre les ligueurs en 1589** (donc pour le roi et contre le duc de Mayenne), parut à la bataille de Craon en 1592, puis au siège de Mayenne. Nommé gouverneur de Mayenne en 1593, il fut fait en 1597 *Chevalier de l'ordre de Saint-Michel*. Sa nièce, **Éléonore-Renée de Bouillé**, était la prétendue « *dame verte* » qui hanterait le château de Mézangers.

- Impasse du **CLOSEAU** à Chammes : jusque-là accès au « Grand-moulin » de Chammes, le nom de l'impasse a été changé pour éviter les confusions d'adresse, sur le territoire de la même commune nouvelle, avec le *hameau du Grand-Moulin* de Ste-Suzanne, qui compte 7 habitations. *Un closeau* est un petit clos, un petit terrain entouré par une clôture.
- Chemin des **DÉVIROLETTES** : cette voie part de la *rue du Tertre-Ganne* pour aboutir à la « *Tour carrée* ». *Les Dévirollettes* est le nom du lieudit derrière cette tour, dans le parc de la Fousillère, alors propriété de Jean-Jacques Dumoulinet, maire de 1835 à 1840 et de 1842 à 1848, Conseiller général du canton de Ste-Suzanne. Les labyrinthes végétaux, allées et frondaisons accueillant, dit-on, les jeunes gens et jeunes filles de Ste-Suzanne qui venaient s'y amuser et danser les soirs d'été. Les jeunes d'Évron et des alentours aussi : c'est ce que décrit le poète Amand Dagnet dans l'une de ses œuvres, « *Ste-Suzanne en chansons* ».
- Route de l'**ERVE** : La départementale qui relie nos deux communes déléguées s'appelait à Chammes *rue de Ste-Suzanne*, et à Ste-Suzanne *route de Chammes* ; il fallait un seul nom, fédérateur. D'où le choix de *Route de l'Erve*, qui prolonge la *rue de l'Erve* au cœur du bourg de Chammes. L'Erve aussi relie nos deux villages, parallèlement à cette route (mais de manière plus sinueuse !).

- Chemin des **FRANCS-TIREURS** : le chemin piétonnier qui relie la *piscine Jean-Taris* à la *rue de Saulges* à la sortie du parking de la salle Maxime-Létard, portera désormais le nom de l'association centenaire *Les Francs-Tireurs Suzannais*, qui a fédéré les sportifs de la commune, et notamment les « footeux », depuis sa restructuration en 1942. Les anciens vestiaires de foot étaient situés le long de ce chemin.
- Place des **GRANDS-PRÉS** (près du rond-point) : c'est le nom d'origine de cette parcelle.
- Piscine intercommunale **JEAN-TARIS** : Jean Taris (1909-1977) était un nageur français, spécialiste des courses sur courtes, moyennes et longues distances, le meilleur de sa discipline avant-guerre au niveau international. 8 fois recordman du monde, 9 d'Europe, 49 de France, vice-champion olympique, Champion d'Europe, Champion de France... Pendant la guerre 1939-1945, il s'entraînait à la baignade du Grand-Moulin à Ste-Suzanne avec l'équipe de France de natation. *La Mayenne lui rendra hommage lors des Jeux Olympiques Paris 2024.*
- Allée **LOUIS-MORTEVEILLE** (1909-1999) : Le Conseil municipal a choisi, pour nommer cette voie nouvelle dans la *résidence de l'Aiguison*, entre la *rue de Montsûrs* à la *rue de la Taconnière*, le nom de l'ancien maire de Ste-Suzanne et président du SIVOM de 1965 à 1977. C'est sous son mandat, que fut fermé l'ancien hospice devenu insalubre, et que furent construits en 1972 les Logements-Foyers pour personnes âgées autonomes, rue du Petit-Rocher.
- Ruelle de la **PIOGERIE** : cette sente piétonne qui relie la *rue de Montsûrs* à la *rue Perrine-Dugué* n'avait pas de nom. Il lui a été attribué celui de l'ancienne petite ferme de la Piogerie, qui était située à proximité du carrefour *Rue de Montsûrs / Avenue Erve et Charnie*, près du Centre de Secours.
- Chemin des **POIRIERS** : il n'était plus possible de conserver à ce chemin le nom de *Poil de Brebis*, puisqu'il n'y mène plus depuis la construction de la rocade (*avenue Erve-et-Charnie*) il y a 5 ans. Le cadastre napoléonien dénomme cet endroit « *chemin du gros poirier* ». Comme cet arbre-là n'existe plus, nous avons conservé « *Chemin des poiriers* », arbre fruitier commun dans nos vergers. Le nom de *Chemin de poil de brebis* a été redonné au nouveau chemin qui mène à cette ancienne ferme du même nom, aujourd'hui maison d'habitation.
- Salle commune **ROLAND-GAILLARD** : Le nom du Maire-Adjoint de Ste-Suzanne de 2008 à 2016, très impliqué aussi dans la vie associative de la Commune, sera donné à la nouvelle maison commune municipale de la Résidence pour personnes âgées de l'Aiguison, qui ouvrira fin 2020.
- Rue de **SAULGES** : La même rue, sur le parcours de la D7, s'appelait successivement *rue de Sablé*, *rue de la Croix-couverte* et *rue de la Rivière*. Une même voie doit désormais porter un seul nom (sauf dans le cas où c'est une prolongation hors agglomération : ex. : *rue d'Évron/ route d'Évron à Chammes*, *rue des Coëvrans/Route des Coëvrans à Ste-Suzanne*, *rue de l'Erve/ Route de l'Erve*). Sablé est une destination lointaine (plus de 35km), alors que le site de Saulges « parle » davantage à nos visiteurs, et vise à les inciter à visiter aussi les grottes de Saulges. S'agissant d'un site touristique majeur des Coëvrans, nous avons opté pour cette dénomination, plus claire que « Route des poteaux » par exemple... pour qui n'est pas d'ici.
- Route des **SÉRARDIÈRES** : Cette route qui relie la *route du Bocage* et celle de la *Crousille* dessert la Petite Maison-neuve, le Ridray, le chemin de la Malinière, et les Sérardières.
- Route du **TERTRE-BLANC** : ce chemin qui desservait des fermes de Ste-Suzanne et de Viviers a été goudronné dans les années 70 comme « route touristique », reliant à l'orée de la forêt de la Charnie le Tertre-Ganne au Tertre-Blanc de Torcé-Viviers-en-Charnie (statue du Sacré-Cœur).
- Chemin des **VIGNES** : ce chemin piétonnier communal va de la *Croix-rouge* à la *Croix-couverte* et permet de relier agréablement et en toute sécurité la Cité médiévale et le hameau de la Rivière, via la chapelle Saint-Eutrope. Le nom de la parcelle en contrebas, *les vignes*, rappelle clairement que les coteaux de la Poterne étaient couverts de vignes dès le XI^e siècle (cf. *Orderic Vital*).



Jean Taris en 1936



PEINTURE - VITRERIE
RAVALEMENT de FAÇADES
REVÊTEMENTS de SOLS et MURS
DAVOUST DÉCORS
02 43 01 44 17
 12, rue de l'Erve - 53270 Chammes

ZABOU'NETTE
Services
TOUS TRAVAUX D'AIDE À LA PERSONNE
 MÉNAGE REPAISSAGE COUTURE REPAS COURSES ADMINISTRATIF
06 74 05 48 15
 zabounette53270@gmail.com
 06 429 065 077

NOUVEAU !!!
 PRÈS DE CHEZ VOUS...
ADP'elec
 ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
 David PÉRICHET
 Installation électrique neuf & rénovation
 Chauffage électrique
 Ventilation
 Dépannage
 Interphonie
 Sanitaire
 Contactez moi pour
 1 étude PERSONNALISÉE
 et GRATUITE
 ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE - David PÉRICHET
 53270 SAINTES-SUZANNE
 06 15 67 69 75 - Mail - david.perichet@gmail.com

Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes qui doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de «mal-inscrits».

Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette «mal-inscription», notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription est volontaire.

Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entrainera une réduction de l'abstentionnisme.

Ce qui change pour cette élection:

– L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

– La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

– L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).



Cette année encore, des monstres sont venus frapper à toutes les maisons du lotissement en promettant des sorts si on ne leur donnait pas des bonbons.

SARL Fabrice GAUTUN Automobiles
Réparations mécanique
et carrosserie toutes marques
Vente véhicules neufs / occasions
Service carte grise
PEUGEOT
Z.I. des Nochetières - 53600 EVRON
Tél. 02 43 01 36 74 - Mail : gautun-automobiles@sfr.fr

5 rue des grands jardins
53270 Ste SUZANNE ET CHAMMES
0243697359 / 0611325801
16 place Ambroise de Loré
HARNOIS JM / Valérie
TRAITEUR
jm-harnois@orange.fr
la cabane

Lorenor
la vaisselle, c'est nous !
Location vaisselle
et
matériel de réception
ZI du Bray - 6 rue Benjamin Franklin - 53600 EVRON
Tél. 02 43 69 17 29
www.lorenor.fr - contact@lorenor.fr

Château / Donjon / Bergerie / Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

Périodes et horaires d'ouverture:

Horaires: à partir du 1er septembre jusqu'au 30 juin: 9h45-12h30/13h30-17h15 sauf les week-ends et jours fériés: 10h-13h/14h-19h.
Fermeture annuelle du 15 décembre au 31 janvier inclus

Ouverture pour les groupes sur réservation du 6 au 31 janvier

La cour du château est ouverte en accès libre du lundi au vendredi entre le 6 et le 31 janvier de 9h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Contact:

Château de Sainte-Suzanne / CIAP – 1, rue Fouquet de la Varenne – 53270 Sainte-Suzanne-et-Chammes

Accueil et réservation: Tél. : 02 43 58 13 00

Courriel : chateau.ste-suzanne@lamayenne.fr Site internet : www.chateaudesaintesuzanne.fr

Les animations de décembre

Jeudi 5 décembre

14h00: salle Adrien Hardouin Chammes - **Goûter de Noël** - Réservé aux adhérents de l'Amicale de l'Erve - sur réservation - « *Amicale de l'Erve de Chammes* »

Samedi 7 décembre

20h30: salle Maxime-Létard - **Concert de Sainte-Cécile** par l'harmonie de Sainte-Suzanne - **Gratuit** - "Association musicale de Sainte-Suzanne-et-Chammes"

Dimanche 8 décembre

15h: salle Maxime-Létard - **Concert de Sainte-Cécile** - par l'harmonie de Sainte-Suzanne - **Gratuit** - "Association musicale de Sainte-Suzanne-et-Chammes"

Mercredi 11 décembre

Randonnée pédestre à Sainte-Suzanne - Circuits autour de la Cité médiévale (7km ou 8km) - « *FT Suzannais* »

Rendez-vous à 14h - salle des fêtes Fernand-Bourdin

Goûter à l'issue de la randonnée

Jeudi 12 décembre

14h30: salle Fernand-Bourdin - **Goûter de Noël des adhérents du Fil d'Argent** - (sur réservation) - "Amicale du Fil d'argent"

Dimanche 15 décembre

À partir de 10h: Place Amboise de Loré, Rue Henri IV, Place Hubert II - **Marché de Noël** - "Médiéville 53"

Mardi 31 décembre

À partir de 20h30: salle Maxime-Létard - **Réveillon de Saint-Sylvestre** - "Amicale des sapeurs pompiers"

Samedi 4 janvier

11h: Salle Fernand-Bourdin à Sainte-Suzanne- **Cérémonie des vœux 2020** - "Commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes"

Marché de Noël - Dimanche 15 décembre

La Commission animation de l'association **Médiéville53** de Sainte-Suzanne-et-Chammes organise la 12ème édition de son marché de Noël le dimanche 15 décembre prochain.

Les associations suzannaises, comme les années précédentes, seront présentes Place Hubert II.

Fabrication et vente de boudin noir: Francs-Tireurs Suzannais,

Fabrication et vente de crêpes et galettes: Amicale du Fil d'Argent,

Vente de vin rouge chaud: Médiéville53,

Fabrication et vente de beignets, panier garni: Section gym des FTS,

Bar à huîtres et huîtres farcies: Médiéville 53 - les "six heures",

Châtaignes grillées: GDON de Sainte-Suzanne-et-Chammes,

Vente d'objets décoratifs par les associations des parents d'élèves de l'école Perrine-Dugué et par la "Corne d'abondance".

Des producteurs locaux, présents sur le marché, proposeront: fouaces, volailles festives, miel, pain d'épices, confitures, soupes...

Une dizaine d'artisans seront présents et proposeront bijoux, livres, bonnets, vêtements floqués...

Côté animations:

À 15 heures, le père Noël arrivera en calèche tirée par deux chevaux et distribuera des friandises aux enfants.

À 15h30, le Chœur de la Cité et la chorale du Fil d'Argent interpréteront quelques chants à l'occasion du concert de Noël dans l'église.

La bibliothèque sera fermée



**Du lundi 23 décembre
au lundi 06 janvier.**

Les bénévoles vous souhaitent de joyeuses fêtes.



SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

MARCHÉ

**DE DIMANCHE
15 DÉCEMBRE**

NOËL



ORGANISÉ PAR MÉDIÉVILLE 53

15h: Arrivée du Père Noël en Calèche

Tirée par deux chevaux

15h30: Concert à l'église (Gratuit)

Chorale du Fil d'Argent

Chœur de la Cité

**Boudin noir, vin chaud, crêpes, galettes,
châtaignes grillées, huîtres farcies, beignets,
fouaces, escargots, miel, pain d'épices...**

